

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez de vous inscrire au Centre Audiovisuel d'études Juridiques des Universités de Paris pour préparer une capacité en droit. Il s'agit d'un diplôme national : le niveau des exigences en matière de connaissances est identique à celui requis des étudiants qui suivent l'enseignement traditionnel. Mais les modalités pédagogiques ont été adaptées à votre situation. Le Centre Audiovisuel ainsi que le CNED mettent à votre disposition un ensemble de moyens et de techniques spécifiques : cours sur CD, regroupements un samedi par mois, permanence téléphonique ou électronique des enseignants.

L'enseignement à distance constitue pour vous, comme pour des milliers d'étudiants qui vous ont précédé depuis vingt ans, une remarquable opportunité de perfectionnement personnel et de progression professionnelle. Il permet d'avancer à son rythme, en fonction du temps que l'on peut rendre disponible. Nous savons aussi par expérience qu'il exige de celui qui s'y engage bien des qualités en dehors de celles requises pour des études supérieures, avant tout le courage et la volonté. Dans l'effort que vous allez entreprendre, vous n'êtes pas seul : des enseignants sont à votre écoute, les possibilités d'information sont nombreuses pour peu que vous sachiez utiliser pleinement les services mis à votre disposition. Le secrétariat pédagogique vous y aidera.

Je forme des vœux pour que votre effort soit couronné de succès.

Jean-Claude MASCLET
Professeur à l'Université de Paris I
Directeur du Centre

Le présent guide doit être lu très attentivement. Il est destiné à répondre à l'essentiel des questions que les étudiants du Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques des Universités de Paris peuvent se poser sur les inscriptions, la pédagogie, les méthodes de travail, les examens, les diplômes. Nous vous conseillons de le conserver à portée de main.

LA CAPACITE EN DROIT

Le diplôme de la capacité en droit par correspondance se prépare avec l'Université de Paris I (Panthéon - Sorbonne).

Un partenariat entre l'Université de Paris 1, le CNED et le CAVEJ a lieu

Il est nécessaire d'effectuer :

- une inscription administrative à l'Université de Paris 1 ;
- une inscription au CNED pour la fourniture du matériel pédagogique ;
- une inscription pédagogique au CAVEJ pour recevoir la convocation aux examens

Responsable pédagogique du programme de la capacité en droit : M. FOISSY Gérard,
Maître de Conférences à l'Université de Paris I (Panthéon - Sorbonne).

Responsable administratif : M. COULON Charles.

Les bureaux de la capacité sont ouverts au public :
Du lundi au vendredi de 14h00 à 16h30.

Téléphone, ligne directe :

Capacité : 01 44 08 63 55

Télécopie : 04 44 08 63 46

Site internet : <http://www.e-cavej.org>

Courriel : cavcapa@univ-paris1.fr

Indication pratique

Pour toute correspondance, la personne précisera bien sur l'enveloppe le service destinataire :

Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques
Secrétariat de la capacité en droit
17, rue Saint Hippolyte
75013 PARIS

LE DIPLÔME DE LA CAPACITE EN DROIT

Le diplôme de la capacité en droit est un diplôme national reconnu sur le marché du travail. Ce diplôme se prépare en deux ans ; il permet aux personnes non titulaires du baccalauréat de commencer des études universitaires spécialisées en droit.

MODALITES D'ENSEIGNEMENT

Concernant la première année de capacité :

1°) L'enseignement dispensé repose principalement sur l'écoute à domicile des enregistrements. Ceux-ci sont comparables à l'enseignement magistral donné à la faculté, avec toutefois un avantage appréciable : la personne peut les écouter plusieurs fois ; il se familiarisera ainsi avec le vocabulaire et le raisonnement juridique.

Ces enregistrements doivent être utilisés comme le serait un cours magistral : la personne doit prendre des notes. Cet exercice est indispensable à l'acquisition des connaissances et à une compréhension approfondie de la matière.

Le capacitaire se trouve placé dans une situation aussi proche que possible de celle des personnes du régime présentiel, afin qu'il dispose, à travail égal, de chances égales lors de l'examen.

2°) Par ailleurs, le capacitaire doit compléter cet enseignement audio par la lecture des manuels qui lui est envoyé ainsi que par le recueil de TD et les séances de regroupement s'il a bien voulu y adhérer.

3°) Enfin, des devoirs sont proposés par le CNED aux candidats en cours d'année.

Pour la 1^{ère} année de capacité, le capacitaire doit étudier trois matières :

- **le droit civil**
- **le droit commercial**
- **le droit public**

Ces trois matières doivent être préparées pour les examens écrits de juin et/ou septembre.

Les personnes ayant obtenu la moyenne compensée aux examens écrits (matières d'admissibilité) doivent passer ces mêmes matières à l'oral (matières d'admission) pour valider leur année.

| MATIERES ECRITES ADMISSIBILITE | MATIERES ORALES ADMISSION |
|---|--------------------------------------|
| DROIT CIVIL | DROIT CIVIL |
| DROIT COMMERCIAL | DROIT COMMERCIAL |
| DROIT PUBLIC | DROIT PUBLIC |

Chaque bloc est compensable :

- il faut avoir la moyenne générale compensée à l'écrit pour être admissible à l'oral
- le bloc des matières orales se compense avec le bloc des écrits

Concernant la seconde année, le capacitaire a le choix entre trois filières :

- **administration**
- **carrières judiciaires**
- **entreprises**

Ces trois filières permettent d'étudier des matières différentes :

| FILIERES | MATIERES ECRITES ADMISSIBILITE | MATIERES ORALES ADMISSION |
|------------------------------|---|---|
| ADMINISTRATION | Droit administratif spécial coeff.2 Droit fiscal coeff. 1 | Economie politique Droit social Droit pénal et procédure pénale |
| CARRIERES JUDICIAIRES | Institutions juridictionnelles et procès coeff. 2 Droit pénal et procédure pénale coeff. 1 | Droit privé notarial Droit social Droit commercial |
| ENTREPRISES | Droit commercial coeff. 1 Droit fiscal coeff. 1 Droit social coeff. 1 | Economie politique Institutions juridictionnelles et procès Droit pénal et procédure pénale |

1°) Le matériel pédagogique propre à cette formation est constitué par des manuels, des recueils de TD et, pour ceux qui y souscrivent, des regroupements thématiques.

2°) Par ailleurs, des devoirs sont proposés par le CNED en cours d'année.

ATTENTION :

Dans les filières administration et carrières judiciaires le droit administratif ainsi que la procédure civile et voies d'exécution ont un coefficient 2.

Tout comme la première année, le candidat doit avoir la moyenne compensée à l'écrit pour être admissible à l'oral.

Régime de l'examen pour la capacité en droit en 1^{ère} et 2^{ème} année :

L'examen de fin d'année pour les étudiants ayant effectué leur scolarité au Centre Audiovisuel comporte deux sessions :

- la première session de l'examen a lieu en juin
- la session de rattrapage a lieu en septembre

Les programmes de l'examen sont, dans chaque discipline, ceux enseignés en cours d'année au Centre Audiovisuel d'Etudes Juridiques. Les sujets sont choisis par les enseignants du Centre.

Les épreuves écrites d'admissibilité ont une durée de 3 heures chacune.

Pour les épreuves d'admission, les personnes doivent subir des épreuves orales, qui peuvent être remplacées, conformément à l'article 18 al. 11 de l'arrêté du 9 avril 1997, par une interrogation écrite d'une heure sur décision de l'équipe pédagogique et pour l'ensemble des personnes se présentant à l'examen.

Si l'admissibilité ou l'admission ne sont pas acquises en juin, la personne présente à la session de rattrapage de septembre les matières non validées.

En cas d'échec à la session de septembre le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne est conservé pour l'année suivante.

Regroupements

Consacrés à certaines matières importantes, ils sont organisés le samedi à raison de 5 regroupements pour l'année universitaire. Ces regroupements ne sont pas obligatoires mais il est fortement conseillé d'y participer.

L'inscription s'effectue lors de l'envoi de la fiche d'inscription pédagogique : il suffit de cocher la case correspondante et d'envoyer au secrétariat un chèque de 100 euros à l'ordre de l'agent comptable de Paris 1. Pour les retardataires désireux de s'inscrire il suffit de le faire savoir par courrier en envoyant leur règlement.

Le calendrier des regroupements est consultable sur le site : www.e-cavej.org à la rubrique « tableau de bord ».

Tutorat

Une permanence hebdomadaire est assurée par certains enseignants du Centre.

Les tableaux suivants vous indiquent les jours et les horaires pendant lesquels vous pouvez contacter les enseignants pour demander des conseils ou faire part de vos difficultés.

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS DE LA CAPACITE 1^{ère} ANNEE

| MATIERES | TUTEURS | JOURS | HORAIRES | TELEPHONES E-MAIL |
|-------------------------|----------------|--------------|------------------|------------------------------|
| DROIT CIVIL | Mlle BEL HADJ | | | capacite_droit1@yahoo.fr |
| DROIT COMMERCIAL | Mlle BOUYAHIA | | | sbouyahia@hotmail.com |
| DROIT PUBLIC | M. HOCHMANN | LUNDI | 10H00 à 12H00 | 01. 44. 08. 63. 54. |

PERMANENCE DES ENSEIGNANTS DE LA CAPACITE 2^{ème} ANNEE

| MATIERES | TUTEURS | JOURS | HORAIRES | TELEPHONES E-MAIL |
|--|------------------------|--------------|------------------|------------------------------|
| DROIT FISCAL | M.HOCHMANN | LUNDI | 10H00 à 12H00 | 01.44.08.63.54. |
| DROIT SOCIAL | Mlle MOREAU | MERCREDI | 14H00 à 17H00 | 01.44.08.63.54. |
| DROIT ADMINISTRATIF | M. HOCHMANN | LUNDI | 10H00 à 12H00 | 01.44.08.63.54. |
| DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE | Mme VAN DEN BUSSCHE | JEUDI | 10H00 à 12H00 | 01.44.08.63.54. |
| DROIT NOTARIAL PRIVE | Mme G'SELL | VENDREDI | 10H00 à 12H00 | 01.44.08.63.54. |
| ECONOMIE POLITIQUE | Mme JAVET | MARDI | 10H00 à 12H00 | 01.44.08.63.54. |

Dates des épreuves

Les dates des épreuves figurent sur le site www.e-cavej.org dès qu'elles sont connues à savoir fin mai pour le mois de juin, fin juillet pour le mois de septembre. Il n'y a pas d'inscription particulière à l'examen pour les personnes régulièrement inscrites administrativement à l'Université de Paris1 et pédagogiquement au CAVEJ.

Des dispositions particulières sont prises en ce qui concerne les étudiants handicapés bénéficiant d'un 1/3 temps auxquels il est demandé de se faire connaître quelques semaines avant les épreuves.

Résultats des examens

Les capacitaires sont informés des dates de la publication des résultats sur le site internet : www.e-cavej.org environ 2 semaines après les épreuves.

Pour connaître les résultats des examens les étudiants devront :

1°- activer leur messagerie sur <http://malix.univ-paris1.fr>

puis

2°- consulter leurs résultats sur le site : <http://www.univ-paris1.fr> rubrique étudiants

puis

3°- résultats en ligne et résultats aux examens.

DIPLÔME ET ATTESTATIONS

L'Université de Paris 1 au terme des études des capacitaires, et au vu des résultats obtenus, leur délivrera le diplôme national de la Capacité en droit.

Cependant, les personnes doivent en faire la demande auprès du secrétariat de la capacité du CAVEJ (17, rue Saint Hippolyte 75013 PARIS) et fournir certaines pièces nécessaires :

- une enveloppe grand format (A4) timbrée au tarif recommandé et remplie à l'adresse du capitaire
- une copie des relevés de notes (1^{ère} et 2^{ème} année)
- une copie de la carte d'identité recto - verso
- une copie de la carte de capitaire recto - verso

Les attestations dont les personnes peuvent avoir besoin sont à demander directement au secrétariat de la capacité.

Redoublement

Tout redoublement doit faire l'objet d'une réinscription administrative préalable à l'Université de Paris 1, d'une réinscription au CNED et d'une inscription pédagogique au CAVEJ.

NB : Les étudiants ayant obtenus 15 de moyenne à leurs examens de capacité (soit la moyenne compensée de la 1^{ère} et de la 2^{ème} année de la capacité en droit) sont autorisés à s'inscrire directement en licence deuxième année.